

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 86 / 2011 DGRI 29 / 2011 DPVI 104 : Subvention à l'association Le Maghreb des films.

M. Christophe GIRARD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Maghreb des films

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9^e Commission,

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.500 euros est attribuée à l'association Le Maghreb des films afin qu'elle organise à Paris l'édition 2011 du festival Le Maghreb des films.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- au titre du cinéma à hauteur de 5 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2011 ;
- au titre des relations internationales à hauteur de 2 500 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, fond 120, centre financier 07, rubrique 048, nature 6574, ligne 07002, exercice 2011 ;
- au titre de l'intégration à hauteur de 5 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris sur la provision du chapitre 65, rubrique 020, article 6574, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires », exercice 2011.